

ARGUMENTS EN FAVEUR D'UN MORATOIRE SUR LES ENTREPÔTS DE LA VENTE EN LIGNE

Synthèse : Pour respecter l'accord de Paris dans le secteur de la distribution, tout en préservant les emplois, il est impératif de stopper l'implantation de nouveaux entrepôts de e-commerce. Les projets d'entrepôts d'Amazon et d'Alibaba entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France tout en détruisant deux fois plus d'emplois qu'ils n'en créent et en artificialisant les sols. Le ratio CO2 émis/emplois créés est donc extrêmement négatif. Les plateformes géantes de e-commerce sont donc incompatibles avec la transition écologique de notre économie.

Table des matières

1. Le moratoire : nécessaire pour lutter contre le changement climatique.....	2
L'impact climatique de la surproduction des produits textiles et électroniques.....	2
Les géants du e-commerce bientôt premiers distributeur de produits textiles et électroniques dans le monde.....	2
Ouvrir de nouveaux entrepôts de e-commerce va aggraver la surproduction.....	3
La livraison rapide provoque l'accroissement du transport aérien.....	4
Les entrepôts sont responsable d'une artificialisation croissante.....	4
2. Le moratoire : nécessaire pour préserver les emplois.....	4
L'e-commerce détruit 4,5 fois plus d'emplois qu'il n'en crée.....	4
L'hécatombe qui se profile en France.....	4
Un nombre très faible de PME Française vendant via le site.....	5
Une robotisation croissante.....	5
3. Le moratoire : nécessaire pour lutter contre l'évasion fiscale.....	5
Les places de marché fraudent la TVA.....	5
Amazon et le e-commerce évitent les impôts locaux.....	6
Amazon évite l'impôt sur les bénéfices.....	7
4. Le moratoire sur les entrepôts en France n'entraînera pas de dumping européen.....	7
Les géants du e-commerce se servent de la France pour faire du dumping.....	7
Craindre le dumping européen est une fuite en avant.....	7
5. Arguments juridiques en faveur du moratoire.....	8
La Convention Citoyenne pour le Climat a entendu inclure le moratoire sur les entrepôts de e-commerce.....	8
Une future inégalité de traitement devant la Loi.....	8
Le moratoire n'est pas contraire à la libre entreprise et au droit européen.....	9
Références.....	9

Chiffres clés

- 78% des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie[1].
- 13 projets d'entrepôts d'Amazon et Alibaba d'ici 2021 en France
- 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France
- Avec 4 projets d'entrepôts géants de plus de 140 000m², Amazon va commercialiser environ 1,3 milliard de produits supplémentaires par an en France.
- Pour respecter l'accord de Paris il faudrait réduire par 10 les ventes de neuf de textile et par 3 les ventes d'électroniques.
 - Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.
- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 650 000 emplois entre 2008 et 2020. Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026.
- Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018
- En France : le commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.
- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr
- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

1. Le moratoire : nécessaire pour lutter contre le changement climatique

L'impact climatique de la surproduction des produits textiles et électroniques

La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales)[2]. L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial[3].

L'étape de fabrication des produits représente de 80 à 99% des émissions de gaz à effet de serre, bien avant leur transport. Les volumes de produits neufs vendus par an est représentent donc la principale contribution des fabricants et des vendeurs de produits au changement climatique.

Pour maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C degré à la fin du siècle, d'ici 2030, il faudrait réduire par 10 les mises en marché de produits textiles et environ par 3 celles des produits électronique[4].

Or aujourd'hui en France, les mises en marché atteignent 39 vêtements[5] et 12,5 produits électroniques par habitants[6].

Les géants du e-commerce bientôt premiers distributeur de produits textiles et électroniques dans le monde

En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle n'a pas encore atteint sa pleine implantation et va doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.

Aux États-Unis, Amazon est premier distributeur d'électronique et de textile. Les niveaux de productions sont encore plus élevés : plus de 70 vêtements par habitant. Il est également premier au Royaume Uni et en Allemagne, et les niveaux de production sont également plus élevés.

Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018. Alibaba est le premier distributeur chinois et son volume d'affaire est trois fois supérieur à celui d'Amazon.

Ouvrir de nouveaux entrepôts de e-commerce va aggraver la surproduction

Les acteurs de la vente en ligne ont en commun de pratiquer un dumping sur les prix :

- réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin
- évitement de l'impôt, sur le revenu mais aussi de la TVA, environ 1,5 milliard d'euros de TVA fraudée sur Amazon en 2019[7].
- Pour Amazon, une stratégie de vente à perte compensée par d'autres activités
- Des transports parfois subventionnés (Wish, Alibaba)

Le dumping sur les prix aggrave la surproduction. Les prix des produits textiles et électroniques sont en baisse depuis les années 80 tandis que leur consommation augmente rapidement. En 10 ans le marché textile a perdu 10% de sa valeur économique tandis que la production a doublé[8]. Les acteurs du secteur reconnaissent que l'arrivée du e-commerce et notamment d'Amazon contribue à la baisse des prix. Il y a donc un lien entre dumping et surproduction. Amazon affirme d'ailleurs que son objectif est de continuer à vendre d'avantage de produits et pour cela il est nécessaire de faire encore baisser les prix[9].

Ainsi, les clients 101 million de clients Prime d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018[10]. Cela s'explique assez bien puisque le prime est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation[11]. Cela se vérifie chez d'autres acteurs de l'ultra low-cost comme Primark, un consommateur français y consomme en moyenne 2 fois plus que dans une enseigne comme H&M.

En outre, l'abonnement Prime vidéo pour les séries et l'abonnement Prime pour les achats sur Amazon n'en font qu'un. Un client qui s'abonnerait à Prime pour voir certaines séries en exclusivité sur la plateforme, est du même coup abreuvé d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h! C'est une vraie manœuvre anticoncurrentielle et une véritable bombe en terme de destructions d'emplois et d'augmentation des niveaux de consommation.

Un entrepôt de 140 000 m² comme celui de Brétigny-sur-Orge c'est environ 240 millions de produits commercialisés par an. Amazon s'apprête à ouvrir au moins 5 projets d'entrepôts géants d'en moyenne plus de 140 000m² (Metz, Lyon, Rouen, Alsace), donc à commercialiser environ 1,3 milliard de produits supplémentaires par an en France.

La livraison rapide provoque l'accroissement du transport aérien

Tous les projets d'entrepôts d'Amazon en France se trouvent à proximité d'un aéroport. Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux États-Unis[12].

Alibaba construit un entrepôt de 200 000m² qui jouxte l'aéroport de Liège pour pouvoir acheminer les produits en Europe par avion et livrer les clients plus rapidement[13].

Les entrepôts sont responsable d'une artificialisation croissante

Aujourd'hui les équipements commerciaux qui causent le plus d'artificialisation sont les entrepôts d'e-commerce, en expansion rapide sur le territoire. Les 9 projets d'Amazon vont ainsi artificialiser autant de terrain que 14 zones commerciales. Statistiquement, l'e-commerce consomme trois fois plus d'espace qu'une zone commercial. Source: <https://www.prologis.fr/logistics-industry-research/dossier-special-covid-19-6-lacceleration-de-levolution-du-commerce>

2. Le moratoire : nécessaire pour préserver les emplois

L'e-commerce détruit 4,5 fois plus d'emplois qu'il n'en crée

Aux États-Unis, la croissance des ventes en ligne a été associée à la création de 178 000 emplois directs entre 2002 et 2016. Mais ces créations n'ont pas compensé les 448 000 destructions d'emplois dans ces grandes enseignes entre 2002 et 2016, donc 270 000 destructions nettes. En 2020, ces destructions nettes se sont même étendues à 670 000[14]! 9 300 magasins ont encore fermé en 2019 et 75 000 pourraient fermer d'ici 2026. Ne survivent que les magasins ultra low cost (à l'empreinte écologique et aux conditions de travail déplorables) et les magasins haut de gamme. Les analystes économiques attribuent explicitement ces fermetures au développement du e-commerce : *“Thousands more store closings could be on the way in the coming years as online shopping continues to replace purchases at physical stores and eat into retailers' profits. High debt levels and rent have also burdened traditional retailers. Online sales make up around 16% of retail sales today, but they will rise to 25% by 2026, UBS analysts estimated in a research report. That could force up to 75,000 more stores to close by 2026, including more than 20,000 clothing stores and about 10,000 consumer electronics stores[16]”*.

Le Royaume-Uni connaît un sort similaire. Second marché européen d'Amazon[17], 90% des acheteurs britanniques utiliseraient Amazon[18]. Une implantation de plus en plus monopolistique qui a joué un rôle déterminant dans la fermeture de 1 267 magasins en 2018[19], détruisant plus de 13 000 emplois[20]!

L'hécatombe qui se profile en France

En France, d'après l'ancien Secrétaire d'État au numérique, Mounir Mahjoubi, Amazon a déjà détruit 7900 emplois[21]. Pour l'heure Amazon n'est vraiment implantée que dans l'équipement de la personne. Or, ce secteur est justement gravement en crise, depuis bien avant le COVID 19. La concurrence agressive du e-commerce et de l'ultra low-cost depuis plusieurs années a eu raison de nombres d'enseignes dans le commerce non alimentaire. Précipitées par la fermeture imposée pendant le confinement: Conforama, Naf Naf, André, la Halle, Célio, Orchestra, Camaieu sont désormais en procédure de sauvegarde. Jusqu'à présent les effets de la concurrence du e-commerce n'étaient pas visibles mais ils se manifestent maintenant. Alors qu'Amazon n'a pas encore doublé son activité en France, si tous les dépôts de bilan annoncés se concrétisent, le commerce de détail va déjà perdre plus de 26 000 emplois en 2020 (14 000 dans l'habillement, 9000 chez Conforama, le reste dans la grande distribution, sans compter les indépendants). Si l'activité d'Amazon double en France, il faudra donc ajouter à ces 24 000 au moins 15 000 emplois détruits supplémentaires. Pire, les destructions potentielles dans le secteur entre 150 000 et 300 000 emplois du fait de la récession. <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/le-commerce-specialise-craint-entre-150-000-et-300-000-destructions-d-emplois-20200630>

Ne pas imposer de moratoire sur le e-commerce et sur les extensions commerciales mettra encore plus en danger les salariés des entreprises éventuellement reprises. Cela aggraverait l'environnement concurrentiel des enseignes en sauvegarde, alors que la Banque Publique d'Investissement a refusé de garantir les prêts à plusieurs enseignes.

Un nombre très faible de PME Française vendant via le site

Il est important de noter que ces destructions nettes incluent bien les emplois potentiellement créés par les PME vendant sur Amazon. Les PME françaises vendant sur Amazon ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr[22].

Une robotisation croissante

Amazon et Alibaba font de plus en plus appel à la technologie robotique et à l'intelligence artificielle pour gérer les entrepôts. Machines à emballer les colis, étagères qui se déplacent toutes seules, et bientôt transpalettes automatisés: le nombre d'emplois en entrepôt réduit au fur et à mesure du temps.

Pire, Amazon brevète des technologies destinées à réduire à 0 le nombre de vendeurs dans les magasins physiques qu'elle pourrait vendre aux géants de la grande distribution française: Carrefour et Auchan[23].

3. Le moratoire : nécessaire pour lutter contre l'évasion fiscale

Les places de marché fraudent la TVA

La concurrence entre plateformes de e-commerce conduit aussi au dumping sur les prix. D'après Bercy : 98% des vendeurs de la place de marché d'Amazon frauderait la TVA[24]. Amazon est responsable puisqu'elle développe sa place de marché, qui représente désormais 66% de son activité[25]. Grâce à la fraude, Amazon gagne des parts de marché tout en touchant des commissions de 15% sur les ventes! 100 millions d'euros de TVA et de charges salariales ont été collectées par Amazon France en 2018[26]. Moins de 100 millions d'euros de TVA pour un chiffre d'affaire - vente directe et *marketplace* - estimé à 6,5 milliards d'euros: un déficit supérieur à 1,5 milliards d'euros par an pour l'État français[27]!

La nouvelle directive TVA européenne prévoit une solidarité de plein droit de la place de marché sur les transactions de moins de 150 euros depuis les pays tiers, à partir de 2021. Mais la place de marché peut s'exonérer du paiement de la TVA grâce au numéro de tva intracommunautaire du vendeur, prouvant sa bonne foi. Or qu'un vendeur dispose d'un numéro de TVA ne veut pas dire qu'il la paie réellement.

Sur les places de marché sont présentes de nombreuses sociétés écrans qui disparaissent toutes les trois semaines et réapparaissent sous d'autres noms. Nike a mis fin à sa tentative de partenariat avec Amazon, au motif que le géant du web n'a pas réduit le nombre de contrefaçons en vente sur ses places de marché. Nike déclare que : "Les vendeurs tiers, dont les listes ont été supprimées, sont simplement apparus sous un nom différent[28]».

Il existe un risque que des vendeurs cherchent à contourner le nouveau régime européen en immatriculant artificiellement des sociétés dans des paradis fiscaux européens comme Chypre, ce qui se fait déjà dans le marché du smartphone. Le mécanisme complémentaire adopté par la France pour percevoir la TVA sur les transactions européennes ou de plus de 150 euros est insuffisant en ce qu'il laisse à la *marketplace* le pouvoir de supprimer le vendeur au lieu de régler la TVA. En outre c'est à l'administration fiscale de mettre en demeure la place de marché pour chaque vendeur, or l'administration fiscale manque de moyen.

Même si Bercy durcit le ton, et que le parquet financier a été saisi pour la fraude massive constatée en 2019 sur les *marketplace*, la capacité à récupérer l'intégralité de ces sommes (plusieurs milliards probablement) sur des vendeurs tiers sociétés écrans ou auprès des *marketplace* pour l'instant non juridiquement tenue de payer cette TVA reste entière. Enfin, la récupération deux ou trois ans après de ces sommes par L'État ne change rien au fait que ces vendeurs auront gagné en part de marché sur les acteurs vertueux.

Amazon et le e-commerce évitent les impôts locaux

Amazon a pour stratégie de négocier des baisse d'impôts et/ou la prise en charge des travaux de voirie par la collectivité où elle s'implante en échange de supposées créations d'emplois. Pour s'assurer du succès de cette stratégie, Ils visent notamment des territoires désertés ou des usines ont fermé:

- Elle aurait touché 1,1 à 3 millions d'aides indirectes pour l'entrepôt de Sevrey (près de Chalon sur Saône)[29].
- La communauté d'agglomération aurait pris en charge 3 millions de travaux de voirie pour l'entrepôt de Boves (près d'Amiens)[30].
- Pour l'entrepôt de Brétigny, ouvert en août et officiellement inauguré en octobre 2019, Amazon aurait négocié de ne pas payer les 3 millions nécessaires pour le permis de construire. La manœuvre semble être tombée à l'eau[31].

Le terrain a coûté aux alentours de 17 millions d'euros mais l'agglomération de Cœur d'Essonne a dépensé 13 millions d'€ pour les voies d'accès et l'aménagement (réseau d'eau etc.) et un montant qu'on ne connaît pas (estimé à 2 millions d'€) du Conseil Départemental de l'Essonne pour le rond point d'accès sur la RD19[32]. Et ceci alors qu'Amazon s'est empressé de revendre l'entrepôt à une holding sud-coréenne pour 134 millions d'euros[33]!

- Une stratégie mise en œuvre aux États-Unis qui lui a permis de payer 0 dollars d'impôts sur les sociétés en 2018[34].
- Les entrepôts de vente en ligne sont pour l'heure exemptés de Taxe sur les Surface commerciales ! [35] Concernant Amazon , c'est un manque à gagner de 38 millions d'euros par an pour les finances publiques.

Amazon évite l'impôt sur les bénéfices

Au total Amazon aurait moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ par Kantar World Pannel[36], moins de 2% CA[37]. Amazon a touché en outre 249 millions d'euros de crédit d'impôt au Luxembourg[38]!

Amazon a annoncé qu'elle allait répercuter intégralement la taxe GAFA de 3% de son chiffre d'affaire sur les petits vendeurs français de sa *marketplace*[39].

4. Le moratoire sur les entrepôts en France n'entraînera pas de dumping européen

Les géants du e-commerce se servent de la France pour faire du dumping

Si Amazon souhaite installé autant de plateformes géantes dans l'extrême est de la France: Metz 185 000m², Ensisheim 190 000m², Dambach-la-Ville 150 000m², ce n'est pas pour livrer uniquement en France mais aussi dans les pays limitrophes.

En effet, la Suisse a désormais rendu plus contraignante l'implantation des entrepôts logistiques car elle impose le recours au ferroutage. Un coût supplémentaire que le modèle de rentabilité poussé à l'extrême par Amazon ne veut pas prendre en charge.

En Allemagne, le grand land du Bad Wurtemberg frontalier de l'Alsace est depuis longtemps gouverné par les écologistes. Ces derniers privilégient l'implantation d'entreprises à plus haute valeur ajoutée et qui rémunèrent mieux les salariés. Ainsi, alors qu'Amazon est très bien implantée en Allemagne, elle ne dispose pas de plateformes dans ce länder et moins dans l'ouest de l'Allemagne que dans l'Est, ce qui nuit à son offre prime 24h dans des villes importantes comme Fribourg ou Stuttgart.

Amazon compte donc ce servir de ses implantations dans l'Est de la France pour livrer également en Suisse et en Allemagne. C'est donc la France qui fait le jeu du dumping européen alors que ses voisins décident d'avancer vers un commerce plus écologique!

Craindre le dumping européen est une fuite en avant

Sur un sujet connexe au moratoire, la taxe GAFAM, la France a dû avancer seule car elle ne trouvait pas d'accord au niveau européen, avec l'Allemagne qui bloquait, notamment par peur de représailles commerciales américaines sur ses exportations.

Aujourd'hui, l'initiative française déclenche des émules en Europe d'après Bruno Lemaire : l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et le Royaume-Uni veulent imposer leur taxe.

Le parallèle est évident concernant le moratoire sur les entrepôts. Pendant un temps, cela pourrait générer des effets de distorsion de concurrence négatifs pour la France, mais cela pourrait à moyen terme déclencher une dynamique politique bloquée au niveau de l'Union européenne.

5. Arguments juridiques en faveur du moratoire

La Convention Citoyenne pour le Climat a entendu inclure le moratoire sur les entrepôts de e-commerce

Le groupe qui a travaillé sur l'artificialisation n'était pas en faveur de la traduction du comité légistique qui a omis beaucoup de choses, y compris les entrepôts de e-commerce. La CCC qui avait pour ambition de préserver les cœurs de ville, de limiter l'artificialisation et de limiter le trafic routier souhaite l'inclusion des entrepôts de e-commerce. Cela a été confirmé par William Aucant sur France Inter[40].

En outre, le Gouvernement peu satisfait de nombreuses rédactions du comité légistique s'est réservé le droit de réécrire l'ensemble des mesures de la Convention. Il ne serait donc pas honnête de refuser d'inclure les entrepôts de e-commerce dans la rédaction alors que les citoyens le demande.

Une future inégalité de traitement devant la Loi

En effet, l'article L141-17 du code de l'urbanisme relatif au document d'aménagement commercial du SCOT, de même que l'article nouveau L141-6 du CU créé par la très récente ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale utilise les notions conjointes de "conditions d'implantation des constructions commerciales et des constructions logistiques commerciales".

Il en résulte que la zone commerciale entendue au sens de la CCC dans sa prescription SL3.3 doit être entendue comme comprenant aussi bien :

- Les magasins de commerce ;
- Les ensembles commerciaux ;
- Les points permanents de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisés pour l'accès en automobile ;
- Et les entrepôts logistiques dédiés au commerce de détail.

L'adoption d'un moratoire qui ne concernerait que les zones commerciales alors que les entrepôts de e-commerce sont désormais considérés comme de nature équivalente dans le droit de l'urbanisme et les impacts concurrentiels énormes qu'impliquerait une telle décision, pourrait être qualifiée de rupture de l'égalité de traitement devant la loi.

Le moratoire n'est pas contraire à la libre entreprise et au droit européen

L'Allemagne adopte depuis les années 60 une politique limitant strictement l'implantation des zones commerciales en dehors des centres villes[41] : « Pour les produits de consommation courante, les projets d'implantation ne sont recevables que s'ils se situent dans une zone commerciale centrale et qu'ils ne nuisent ni au bon fonctionnement des zones commerciales centrales situées sur le territoire d'une commune ou de communes voisines, ni au commerce de proximité de leur zone de chalandise ».

En 2006, la Commission européenne avait invité le gouvernement Allemand à se mettre en règle avec le droit communautaire car ces mesures seraient susceptibles d'entraver la libre installation des commerces et de provoquer des distorsions de concurrence. Pour des raisons similaires, le groupe Aldi avait porté plainte devant la Commission contre l'Hexagone et avait contraint le Parlement à adopter, en 2008, la loi LME (dite « loi Michel-Edouard Leclerc ») qui avait tiré un trait sur toute velléité de contrôler le suréquipement commercial qui caractérise aujourd'hui certains de nos départements.

En 2009, le gouvernement Allemand refuse de modifier le système d'autorisation commerciale. En pointant les contradictions de Bruxelles: la Commission avait reconnu qu'il pouvait être légitime d'interdire l'implantation de commerces si ces derniers risquaient de nuire à l'approvisionnement des populations – et plus précisément des populations n'étant pas en mesure de se déplacer pour accéder aux commerces.” Aujourd'hui, 67% du chiffre d'affaire commercial est réalisé en centre ville, contre 38% seulement en France.

Références

- [1] Sondage Elabe, Les français et la Convention citoyenne pour le climat; 26 juin 2020
- [2] Ademe, 2018, MODÉLISATION ET ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE PRODUITS DE CONSOMMATION ET BIENS D'ÉQUIPEMENT
- [3] Quantis, MEASURING FASHION 2018: Environmental Impact of the Global Apparel and Footwear Industries Study Fullreport and methodological considerations, 2018
- [4] B&L Evolution, Comment s'aligner sur une trajectoire compatible avec les 1,5°C ?, 2018
- [5] Eco-TLC, Rapport d'activité 2017
- [6] Ademe, Equipements électriques et électroniques - données 2017
- [7] National Audit Office (NAO) britannique a évalué la fraude à la TVA sur le commerce en ligne à un montant compris entre 1 et 1,5 milliard de livres sterling, pour la seule partie imputable aux ventes de biens matériels (c'est-à-dire hors plateformes de services). Ce montant équivaut à 12 % du manque à gagner de TVA identifié par la Commission européenne pour le Royaume-Uni.
- [8] Kantar world Panel : Référence Expert Fashion 2018; Fondation Ellen Mac Arthur, A NEW TEXTILES ECONOMY: REDESIGNING FASHION'S FUTURE, novembre 2017
- [9] Amazon, Rapport d'activité 2018
- [10] Consumer Intelligence Research Partners, 17 janvier 2019, Amazon Exceeds 100 Million US Prime Member
- [11] Millward Brown, 7 avril 2015, Amazon Prime Members Are Way More Likely to Shop on Only Amazon
- [12] reuters, amazon's rising air shipments fly in the face of climate plan, 06 juin 2019
- [13] RTBF, Liège Airport : mais où est donc Alibaba ?, 19 février 2020
- [14] Service économique de l'ambassade de France aux Etats-Unis, L'impact du e-commerce sur les commerces physiques aux Etats-Unis, 2017; The View, [Retail sector in the US: towards destructive destruction](#), juillet 2020
- [15] Institute for local self-resilience, [Amazon's Stranglehold: How the Company's Tightening Grip Is Stifling Competition, Eroding Jobs, and Threatening Communities](#), novembre 2016
- [16] CNN Business, More than 9,300 stores closed in 2019
- [17] Statista, Annual net sales of Amazon in selected leading markets from 2014 to 2019; Reuters, How will Amazon deliver in its second biggest market ?, 23 octobre 2019 – 11% attribué à AWS.
- [18] The Guardian, Almost 90% of UK shoppers use Amazon, research reveals, mars 2019
- [19] Eurofund, Amazon's expansion in Europe, 21 mai 2019
- [20] Debenhams (4,000 job losses), Homebase (1,800 job losses), Poundworld (5,100 job losses) and House of Fraser (2,000 job losses)

[21] Mounir Mahjoubi, Vers l'infini et pôle emploi, novembre 2019; Mounir Mahjoubi a obtenu ce chiffre en déduisant les embauches d'Amazon et des vendeurs tiers (12.337 emplois en direct et chez les vendeurs de la Market Place) aux suppressions d'emplois dans le commerce physique à cause des activités du site d'achat (20.239 emplois)

[22] <https://www.statista.com/statistics/1086664/amazon-3p-seller-by-country>

[23] ZDNet, Amazon Go : bientôt chez Carrefour et Auchan ?, 10 mars 2020

[24] Capital, Bercy constate une fraude massive à la TVA sur Amazon et Cdiscount, 9 décembre 2019

[25] D'après les conclusions en défense d'Amazon. Tribunal judiciaire de Nanterre, Ordonnance de référé rendue le 14 avril 2020, N°R.G. : 20/00503

[26] Le Parisien, Amazon France a payé 250 millions d'euros d'impôts, taxes et cotisations en 2018, 18 décembre 2019

[27] 20% de 6,6 milliards équivaut à 1,32 milliards. En outre le CA de 6,6 milliards ne correspondrait pas à la valeur totale de marchandise vendue via la marketplace, mais à une agglomération de la valeur des ventes directes d'Amazon et d'une commission fixe d'environ 15% sur les ventes de la place de marché.

[28] Bloomberg, Nike pulling its products from Amazon in e-commerce pivot, novembre 2019

[29] Le point, Amazon va toucher 1,1 million d'euros d'aides publiques en France, novembre 2012, https://www.lepoint.fr/high-tech-internet/amazon-va-toucher-1-1-million-d-euros-d-aides-publiques-en-france-26-11-2012-1533964_47.php

[30] Capital, Comment Amazon embrouille le fisc, janvier 2018 <https://www.capital.fr/entreprises-marches/comment-amazon-embrouille-le-fisc-1264911>

[31] Le Parisien, Brétigny-sur-Orge : la bourde à 3 millions d'euros d'Amazon, 20 mai 2019; http://www.leparisien.fr/economie/bretigny-sur-orge-la-bourde-a-3-millions-d-euros-d-amazon-20-05-2019-8076261.php?fbclid=IwAR0WkeKWSBjZPqEYINkI4cHNhMqXiweSDa6HuEQDo6_x5IzilJkEj-VQ5gc#xtor=AD-148142355

[32] Elus de l'agglomération de Coeur d'Essonne

[33] CFNEWS, Les Sud-Coréens remportent leur premier grand entrepôt francilien, 4 octobre 2019

[34] <https://www.lsa-conso.fr/amazon-us-magicien-des-aides-fiscales-locales,277137>

[35] article 302bis ZA du code général des impôts

[36] Lsa, Combien gagne vraiment Amazon en France, mars 2017 <https://www.lsa-conso.fr/combien-gagne-vraiment-amazon-en-france,255411>

[37] Capital, Voici combien Amazon pèse vraiment en France et combien il paye d'impôts, février 2019 <https://www.capital.fr/entreprises-marches/voici-combien-amazon-pese-vraiment-en-france-et-combien-il-paye-dimpots-1328475>

[38] The Guardian, Amazon given €294m in tax credits as European revenues jump to €32bn, 21 avril 2020

[39] Le Point, Amazon répercute la taxe Gafa sur ses vendeurs en France, 1er août 2018

[40] Interview de William Aucant dans la matinale de France Inter le 16 juillet 2020

[41] Courrier des maires, Quand l'Allemagne défend ses centres villes contre l'Union européenne, 2016 <http://www.courrierdesmaires.fr/63757/quand-lallemagne-defend-ses-centres-villes-contre-lunion-europeenne/>